

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 juillet 2022

MESURES D'URGENCE POUR LA PROTECTION DU POUVOIR D'ACHAT - (N° 19)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AS145

présenté par

M. Leseul, Mme Pires Beaune, M. Aviragnet, M. Califer, M. Delaporte, M. Guedj et M. Bouloux

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 4, insérer l'article suivant:**

L'article L. 3231-4 du code du travail est complété par un alinéa ainsi rédigé :

« À compter de la promulgation de la loi n° du portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat, chaque branche ouvre des négociations en vue de revaloriser les salaires minima hiérarchiques mentionnés au 1° de l'article L. 2253-1 du code du travail, en concertation avec les organisations syndicales de salariés et les organisations professionnelles d'employeurs représentatives au niveau national et interprofessionnel. Les accords de branche sont négociés dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la loi n° du précitée. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement des députés socialistes et apparentés vise à ouvrir une conférence nationale sur les salaires en donnant aux partenaires sociaux six mois pour négocier des accords de branche en vue d'une augmentation des salaires minima hiérarchiques.

Les revenus ne suivent plus les prix, ce qui se répercute mécaniquement et avec violence sur le pouvoir d'achat des ménages au quotidien. L'INSEE prévoit ainsi un recul du pouvoir d'achat de 5,2 % pour l'année 2022. Nourrir sa famille, faire le plein ou se chauffer devient plus difficile chaque semaine. Les plus pauvres sont les plus durement touchés, alors que le premier quinquennat Macron a fait basculer au moins 355 000 personnes dans la pauvreté.

C'est l'équivalent de la population la ville de Nice ou du département de la Charente !

Cette situation dramatique sur le plan social n'est pas le produit d'un malheureux concours de circonstances. Elle est le résultat de choix politiques, comme la baisse des APL ou la réforme de l'assurance chômage qui a réduit de près de 20 % en moyenne l'allocation touchée par 1,15 million de chômeurs, notamment les plus jeunes. Celui, également, d'accorder en même temps près de 60 milliards d'euros par an de cadeaux fiscaux aux grandes entreprises et aux contribuables les plus fortunés en supprimant l'ISF et en mettant en place la flat tax. Alors que les pauvres sont de plus en

plus nombreux et de plus en plus pauvres, la fortune des milliardaires français a quasiment doublé pendant la crise sanitaire, soit 236 milliards d'euros en plus pour ces quelques privilégiés. Les profits du CAC 40 battent eux des records malgré la crise.

Emmanuel Macron prétend désormais redonner du pouvoir d'achat aux Françaises et aux Français, par des mesurette provisoires, tardives, soumises à conditions et parfois financées au détriment de la protection sociale. C'est par exemple la politique des « chèques », insuffisants et limités dans le temps. Tout est fait pour ne pas augmenter les revenus à un niveau suffisant pour pouvoir vivre dignement. Ses mesures mises en avant lors de la campagne présidentielle comme le conditionnement du RSA à 15 à 20 heures d'activité et le report de l'âge de départ à la retraite à 65 ans laissent présager le pire.

A l'opposé de cette politique, nous proposons la reconnaissance de toutes les travailleuses et de tous les travailleurs qui accomplissent des tâches essentielles au fonctionnement de la société. Nous proposons le travail qui paie à sa juste valeur, le travail qui permet de vivre dignement.

Cette reconnaissance, c'est également l'ouverture d'une conférence nationale sur les salaires en donnant aux partenaires sociaux six mois pour négocier des accords de branche en vue d'une augmentation des salaires minima hiérarchiques.

Tel est l'objet du présent amendement.